

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TRÉDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 30.11.2023

Date de la convocation : 21.11.2023
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
Date d'affichage : 11/12/2023

L'an deux mil vingt-trois et le trente novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Françoise PERRIN, Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Patrick JORAND (procuration à Joël LE JEUNE), Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE (procuration à Mariannick LEBON), Enora LE JEUNE.

Secrétaire de séance : Thierry MOREL

DÉLIBÉRATION N° 6

TARIFS DE LA SALLE LOUIS CADO 2024

Monsieur Le Maire présente les tarifs 2024 avec une proposition d'augmentation de 5 % uniquement pour les particuliers et les associations extérieurs à la commune, ainsi que le chauffage compte tenu de l'inflation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LES PARTICULIERS

	Particulier de la commune	Particulier extérieur à la commune
Du vendredi 14h au lundi 9h	410 €	592 €
Cuisine + vaisselle	88 €	146 €
Chauffage (Facturé systématiquement du 1er novembre au 31 mars)	129 €	

<u>LES ASSOCIATIONS</u>	Association sans but lucratif de la commune	Association sans but lucratif extérieure à la commune
Du vendredi 14h au lundi 9h	145 €	232 €
Cuisine + vaisselle	57 €	82 €
Chauffage (Facturé systématiquement du 1er novembre au 31 mars)	71 €	82 €

Pour les associations locales sans but lucratif : Activités pérennes (semaine)	Gratuit (hors vacances scolaires, hors week-end et hors stage payant)	
Pour les associations locales sans but lucratif : Week-end	1 location gratuite par année civile et par association hors stage payant	
	Particulier (ou association) de la commune	Extérieur à la commune
Réveillon du Nouvel An	586 €	1 162 €
Du 31/12 à 9h au 02/01 à 9h		
(Cuisine, vaisselle et chauffage inclus)		
Location scène	56 €	
Location grilles d'exposition	gratuit	

POUR TOUS

Caution à la remise des clés pour les particuliers Retenue sur caution si l'état des lieux de sortie n'est pas conforme à l'état des lieux d'entrée : ménage non fait, dégradations...	500 €
---	-------

Arrhes à la réservation pour les particuliers : Locaux et Extérieurs 50 %
--

Facturation de la vaisselle manquante :	
Assiette plate	5 €
Assiette creuse	3 €
Assiette à dessert	3 €
Tasse à café	3 €
Soucoupe tasse	2 €
Sucrier	6 €
Pichet	4 €
Petit ramequin	4 €
Couteau économe	2 €
Couteau d'office	12 €
Couteau du chef	14 €
Couteau de table	2 €
Fourchette	1 €
Cuillère à soupe	1 €
Cuillère à café	1 €
Cuillère à sauce	5 €
Verre	2 €
Grande gamelle avec couvercle	224 €
Pince à cornichons	5 €
Plat inox	22 €

Saladier en verre	6 €
Soupière en inox	22 €
Louche inox (petite)	17 €
Louche inox (grande)	40 €
Fouet	22 €
Ecumoire	14 €
Araignée (petite)	27 €
Araignée (grande)	45 €
Tire-bouchon	22 €
Planche à pain + couteau	45 €
Corbeille à pain	5 €
Pelle à tarte	6 €
Percolateur	254 €
Bouilloire électrique	102 €

Pas de location de la sonorisation.



Pour copie conforme
Joël LE JEUNE, Maire

Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 11.12.2023



Thierry MOREL,
secrétaire de séance

37.12